

GRILLE TARIFAIRE "DANSE" - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Frais de scolarité au Conservatoire Ardèche Musique et Danse
définis par délibération du Comité Syndical du 12 mars 2019.

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le

ID : 007-250702453-20190312-708-DE



Aux frais de dossier de 36 € par famille et par an, s'ajoutent des droits de scolarité (majorés de 75% pour les familles domiciliées sur le territoire d'une commune non adhérente*) :

Quotient Familial annuel		Parcours découverte		Parcours diplômant en danse contemporaine			Parcours non diplômant				
		Antennes de Syral (Tain-Tournon-sur-Rhône) et de La Voulte-sur-Rhône (sauf éveil multi-d.)		(Cours technique de danse + Formation Musicale du Danseur + Atelier Chorégraphique)			Antenne de Syral (Tain-Tournon-sur-Rhône)		Antenne de La Voulte-sur-Rhône		
Tranche	Barème	Éveil & Eveil multi-découverte	Initiation	1er cycle	2ème cycle	3ème cycle - Projet	Atelier chorégraphique en danse contemporaine	Compagnie interne	Atelier chorégraphique + Compagnie interne	Cours de danse classique à partir de 8 ans	Cours de danse classique Adultes
1	0 à 150	31 €	52 €	61 €	85 €	110 €	57 €	100 €	102 €	57 €	61 €
2	151 à 250	35 €	62 €	73 €	103 €	129 €	67 €	110 €	117 €	67 €	73 €
3	251 à 350	42 €	75 €	88 €	122 €	152 €	80 €	115 €	133 €	80 €	88 €
4	351 à 450	48 €	90 €	109 €	153 €	186 €	95 €	120 €	150 €	95 €	109 €
5	451 à 550	53 €	115 €	136 €	187 €	229 €	120 €	126 €	178 €	120 €	136 €
6	551 à 700	58 €	144 €	169 €	231 €	280 €	149 €	130 €	209 €	149 €	169 €
7	701 à 850	62 €	173 €	205 €	274 €	332 €	178 €	140 €	243 €	178 €	205 €
8	851 à 1000	68 €	190 €	227 €	303 €	365 €	195 €	150 €	265 €	195 €	227 €
9	1001 à 1250	73 €	209 €	247 €	330 €	397 €	214 €	160 €	289 €	214 €	247 €
10	1251 à 1500	79 €	224 €	264 €	352 €	425 €	229 €	170 €	309 €	229 €	264 €
11	1501 à 2000	85 €	240 €	283 €	377 €	454 €	245 €	180 €	330 €	245 €	283 €
12	2001 et plus	89 €	249 €	297 €	392 €	473 €	254 €	190 €	344 €	254 €	297 €
Tarif unique : Musique, Danse et Handicap** : 90 €											

Important	Une réduction*** est consentie au sein d'une même famille :	pour le deuxième inscrit : -15%	pour le troisième inscrit : -20%	pour le quatrième inscrit et plus : -25%	pour toute inscription à une discipline supplémentaire : -30 %
	<p>→ Toute année commencée est due dans sa totalité. Seul le premier cours est à l'essai : au-delà, tout cours commencé engendre la facture de l'activité (= frais de dossier et droits de scolarité).</p> <p>→ Il est possible de payer les droits de scolarité en trois fois par prélèvement automatique. → Le tarif appliqué pour les élèves placés en famille d'accueil est celui de la tranche 6.</p> <p>→ Les nouvelles inscriptions sont validées par ordre d'arrivée. Lors de l'inscription en parcours diplômant notamment, celle-ci est réservée par ordre de priorité : 1/ aux anciens élèves, 2/ aux enfants, 3/ aux adultes. Les demandes non satisfaites sont inscrites par ordre chronologique sur liste d'attente.</p> <p>* Pour les familles domiciliées sur le territoire d'une commune non adhérente au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, les droits de scolarité seront majorés de 75% par rapport à la tarification ci-dessus (sauf pour les tarifs uniques et les pratiques au sein d'ensembles participant au rayonnement et à la diffusion hors les murs).</p> <p>** Les personnes en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif) peuvent bénéficier du tarif unique « Musique, Danse et Handicap ».</p> <p>*** Les réductions au sein d'une même famille s'appliquent suivant l'ordre chronologique d'inscription. En cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille le même jour, les réductions les plus élevées s'appliquent sur les tarifs les moins élevés. De même, en ce qui concerne les disciplines supplémentaires, la réduction s'applique sur le tarif le moins élevé.</p>				

→ **Le saviez-vous ?** Le coût réel d'un élève au sein du Conservatoire s'élève à 2253 €. Cette somme est financée à 43 % par le Département de l'Ardèche, à 28% par 138 communes et intercommunalités membres du syndicat mixte, à 12% par les élèves et leurs familles et à 17% par des contributions diverses.